

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 AOUT 2015

Sur convocation en date du vingt Août deux mil quinze, le Conseil Municipal s'est réuni le trente et un Août deux-mil quinze à dix-neuf heures trente-cinq, sous la présidence de Monsieur Pierre SANIER, Maire.

Onze conseillers étaient présents, Mme Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, Mr Thierry COUSIN, Mme Catherine FOUCON, Mr Guy GIRARD, Mr Pierre LAUNAY, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Nadine MAUTE, Mme Nathalie MILLE, Mme Florence RACLOT, Mme Claudia ROUSSEL, Mr Romain SURCIN,

Mme Agnès FAURE, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame Claudia ROUSSEL, Mr Serge HUET, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur Romain SURCIN, Mr Frédéric HANOUILLE et Mr Thierry REYNAUD, absents excusés, non représentés

Quorum atteint.

Mesdames Nathalie MILLE et Claudia ROUSSEL ont été élues secrétaires de séance.

Observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du neuf juillet deux-mil quinze :

Mme Evelyne LEFEBVRE fait remarquer à l'ensemble du conseil, qu'une partie des échanges concernant les professionnels de santé n'ont pas été mentionnés ainsi que nos échanges sur les emplois d'avenir.

Il est précisé que ce conseil est enregistré afin de faciliter la retranscription.

Signature du Procès-Verbal du neuf juillet deux mil quinze et approbation de celui-ci.

2015-068

1. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.

Madame Catherine FOUCON, rapporteur, informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un nouvel emploi.

Elle rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal décide :

- 1) De créer, à compter du 1^{er} Septembre 2015, un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 2) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et article prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2015-069

2. Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

Madame Catherine FOUCON, rapporteur, informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un nouvel emploi.

Elle rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal décide :

- 1) De créer, à compter du 1^{er} Novembre 2015, un emploi permanent d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet,
- 2) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et article prévus à cet effet.

Adopté à la majorité avec treize voix pour et 1 abstention.

2015-070

3. Création d'un poste d'Agent Polyvalent 15 heures/semaine annualisées- pré-affecté.

Madame Catherine FOUCON, rapporteur, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire (CTP).

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- ❖ Surveillance cantine primaire
- ❖ Nettoyage et rangement cantine
- ❖ Périscolaire (NAP)

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation.

Il bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité s'il remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal décide :

- 1) De créer, à compter du 1^{er} septembre 2015, un emploi permanent d'agent polyvalent à 15 heures par semaine annualisées en raison des besoins de service au Groupe Scolaire, au restaurant scolaire et dans les bâtiments communaux.

D'autoriser le Maire, à recruter, un agent titulaire par voie de mutation pour pourvoir cet emploi

- 2) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et article prévus à cet effet.

Adopté à la majorité avec treize voix pour et une abstention

2015-071.

4. Création de deux postes dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI - CAE) à 20 h/semaine.

Madame Catherine FOUCON, rapporteur, expose que suite à la résiliation du contrat avec la société PREST, prestataire et à la redistribution des tâches il est nécessaire de renforcer l'équipe des services d'entretien des locaux communaux avec la création de deux postes dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE). Ces deux emplois seront financés par une réhabilitation partielle de la mairie annexe en bureaux locatifs.

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer deux emplois de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du premier septembre deux-mille-quinze.

Ces contrats sont des contrats aidés réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention des deux contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de douze mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal :

- Décide de créer deux postes dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- Précise que ces contrats seront d'une durée initiale de douze mois (6 mois minimum) renouvelables expressément, dans la limite de vingt-quatre mois, après renouvellement de la convention.
- Précise que la durée du travail est fixée à vingt heures par semaine (20 heures minimum).
- Indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ces recrutements.

Adopté à la majorité avec treize voix pour et une abstention

2015-072

5. Tarif transport scolaire Agglo du Pays de Dreux.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs de transport scolaire fixés par le Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux sont les suivants :

L'abonnement annuel pour les enfants fréquentant les collèges et lycées de Dreux, Vernouillet et le Lycée Professionnel Agricole Privé (LPAP) est de 232.20 €/an et de 46 € pour les élèves internes.

Il propose au Conseil Municipal une participation de la Commune à hauteur de 31 € par semestre et par enfant soit 85.10 €/semestre à la charges des familles pour l'année scolaire 2015-2016.

Aucune participation de la Commune pour les élèves internes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés, la participation de la Commune.

2015-073

6. Participation financière 2015 au Fonds de Solidarité Logement.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du Conseil Général concernant la contribution au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) au titre de l'année 2015 à hauteur de 3 euros par logement social soit 3 euros x 23 logements = 69 euros.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, des présents et représentés, cette proposition.

2015-074

7. Avenants Restructuration du Groupe Scolaire.

Monsieur Thierry COUSIN, rapporteur, rappelle pour plus de clarté et de transparence vis-à-vis du Conseil Municipal, le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 6 Juillet 2015, la délibération prise lors du Conseil Municipal du 9 Juillet 2015 et informe qu'il est nécessaire de détailler les avenants pour chaque lot.

Entreprise CCTB Lot 2 – DEMOLITION GROS-OEUVRE RAVALEMENT

Montant du marché initial 280 839,39 € HT

Montant de l'avenant n° 1..... 43 416,20 € HT

Variation en pourcentage..... 15,46%

Objet :

A la demande du Maître d'Ouvrage modification du projet : agrandissement du hall, création d'une kitchenette, déplacement de diverses installations techniques, déplacement des sanitaires, suppression de locaux rangement, suppression de l'entrée. Ces modifications entraînent les travaux

suivants : modification d'ouverture, modification des fondations, des réseaux sous dallage, des dallages, de la superstructure et du ravalement, suppression des bancs.

Ces travaux entraînent une plus- value de 43 416,20 € HT

Avis de la Commission : **Favorable**

Entreprise LMC Lot 6 – MENUISERIES INTERIEURES

Montant du marché initial 37 800,00 € HT

Montant de l'avenant n° 1..... 4 200,00 € HT

Variation en pourcentage..... 11,11%

Objet :

A la demande du Maître d'Ouvrage modification du projet : agrandissement du hall, création d'une kitchenette, déplacement de diverses installations techniques, déplacement des sanitaires, suppression de locaux rangement, suppression de l'entrée. Ces modifications entraînent les travaux suivants : fourniture et pose d'armoires de rangement.

Ces travaux entraînent une plus- value de 4 200,00 € HT

Avis de la Commission : **Favorable**

Entreprise ALUTECH Lot 7 – MENUISERIES EXTERIEURES

Montant du marché initial 111 687,02 € HT

Montant de l'avenant n° 1..... - 10 241,52 € HT

Variation en pourcentage..... - 9,17%

Objet :

A la demande du Maître d'Ouvrage modification du projet : agrandissement du hall, création d'une kitchenette, déplacement de diverses installations techniques, déplacement des sanitaires, suppression de locaux rangement, suppression de l'entrée. Ces modifications entraînent les travaux suivants : modification des menuiseries extérieures fenêtres, châssis et stores d'occultation.

Ces travaux entraînent une moins- value de - 10 241,52 € HT

Avis de la Commission : **Favorable**

Entreprise LGC Lot 9 – CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANIT.

Montant du marché initial 252 766,31 € HT

Montant de l'avenant n° 1..... 12 867,78 € HT

Variation en pourcentage..... 5,09%

Objet :

A la demande du Maître d'Ouvrage modification du projet : agrandissement du hall, création d'une kitchenette, déplacement de diverses installations techniques, déplacement des sanitaires, suppression de locaux rangement, suppression de l'entrée. Ces modifications entraînent les travaux suivants : complément panneaux rayonnants eau chaude et distribution, modification réseau VMC, modification des appareils sanitaires, remplacement des robinets thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs existants.

Ces travaux entraînent une plus- value de 12 867,78 € HT

Avis de la Commission : **Favorable**

Entreprise EME Lot 10 – ELECTRICITE

Montant du marché initial 57 463,40 € HT
Montant de l'avenant n° 1..... 5 003,07 € HT
Variation en pourcentage..... 8,71%

Objet :

A la demande du Maître d'Ouvrage modification du projet : agrandissement du hall, création d'une kitchenette, déplacement de diverses installations techniques, déplacement des sanitaires, suppression de locaux rangement, suppression de l'entrée. Ces modifications entraînent les travaux suivants : redistribution des installations électriques de l'ensemble des modifications.

Ces travaux entraînent une plus- value de 5 003,07 € HT

Avis de la Commission : **Favorable**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer les cinq avenants.

2015-075

8) Redevance SICAE-ELY pour l'occupation provisoire de Domaine Public.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec la SICAE-ELY pour percevoir au nom de la Commune un reliquat sur 5 ans de la redevance pour occupation provisoire du Domaine Public.

Chaque montant annuel est calculé selon l'indice ING (source INSEE de chaque 1^{er} septembre), pour les communes de moins de 2000 habitants.

Pour l'année 2011	183.00 euros
Pour l'année 2012	189.00 euros
Pour l'année 2013	193.00 euros
Pour l'année 2014	195.00 euros
Pour l'année 2015	197.00 euros

Soit un total de 957.00 euros.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés, l'encaissement du reliquat

9) Subvention complémentaire à l'Association « Les Sept Clés ».

Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, rapporteur, propose à l'ensemble du Conseil Municipal une augmentation de subvention pour l'association « les Sept Clés ». La subvention attribuée était de 160,00 € et sera portée à 500,00 € par an, afin de les soutenir dans leurs actions.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal adopté à la majorité avec treize voix pour et 1 abstention.

Informations complémentaires.

L'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) a informé la commune que des analyses ont été effectuées sur un échantillon d'eau potable et que les résultats ont été affichés en mairie et le seront sur le site internet de la commune. Une purge du réseau a été effectuée par les services de la Lyonnaise.

Le remplacement de Madame Marie-Claude DELAHAYE (départ en retraite) est assuré par Madame Aurélie STANISLAS au vingt-quatre août deux-mil quinze. Elle sera en petite section maternelle dans la classe de Madame Odile MARTIN.

Questions diverses.

Monsieur Guy GIRARD : En attente des conventions et des règlements pour l'installation des panneaux publicitaires.

La boucherie a cessé son activité. La mairie cherche un repreneur.

Madame Nadine MAUTE : marquage au sol ?

Monsieur le Maire reçoit prochainement Madame SALIN de la subdivision pour programmer les actions.

Il fait remarquer que certaines personnes de la commune ont fait part de leur volonté à nous aider dans la démarche.

Radar pédagogique ?

Monsieur Thierry COUSIN confirme qu'ils sont positionnés.

Madame Claudia ROUSSEL : bâtiments communaux : état des lieux de l'épicerie solidaire

Locaux rafraichis rue de Serville et bâtiment aux normes.

Espace partagé avec le CCAS.

Madame Evelyne LEFEBVRE ajoute que les repérages sont effectués par l'assistante sociale et qu'une aide et une assistance sont effectuées par les communes du canton.

Monsieur le Maire et Madame Catherine FOUCON soulignent que cela crée une assistance locale pour les personnes dans le besoin.

Madame Florence RACLOT : restructuration de l'école : démolition et gros œuvre en cours.

Madame Catherine FOUCON : évoque le déménagement difficile des classes et précise que les entrées s'effectuent par les deux portails.

Monsieur Thierry COUSIN : explique que le tri a été fait par le vide et que le préau a été repeint en partie basse.

Madame Evelyne LEFEBVRE : demande si l'étude de la gestion des eaux pluviales est finalisée et qu'en est-il des feux tricolores rue de Dreux.

Monsieur le Maire informe que l'étude de la gestion des eaux pluviales est en cours de finalisation, et qu'une réunion est à venir pour une solution pérenne des feux tricolores.

Monsieur Thierry COUSIN : explique que les travaux de la bibliothèque sont finalisés.

Les travaux sont en cours de finalisation pour la mairie annexe.

Réfection de peinture de la salle Maurice Cornillon.

Restauration scolaire : protection réglementaire des ouvrants et devis en cours pour étude acoustique.

Terrain de foot : les pare-ballons ont été commandés.

Terrain de tennis : réparation suite à dégradation volontaire.

Panneaux d'affichage pour information communale ont été commandés. Leur positionnement s'effectuera à l'école et dans les hameaux.

Courant juillet deux embauches au service technique ont été effectuées :

Un agent technique sera positionné sur les espaces verts ;

Un agent technique sera positionné sur les bâtiments communaux.

Les bouches d'engouffrement d'évacuation d'eau pluviale sont vérifiées toutes les semaines afin de palier à de fortes précipitations.

Madame Catherine FOUCON : courrier reçu confirmant le maintien du créneau piscine.

Monsieur Thierry COUSIN : avise le Conseil Municipal de la suppression du dépôt minute à la rentrée.

Madame Catherine FOUCON : informe que la commission enseignement se réunira le 22 septembre.

Madame Evelyne LEFEBVRE : souhaite connaître le calendrier des réunions des commissions.

Monsieur le Maire : il faut être solidaire auprès des autres communes en matière de prêt de matériel, notamment notre balayeuse.

Il avise que le permis de construire du centre de loisir est arrivé.

Monsieur le Maire : souhaite adresser un courrier au Président du Conseil Départemental afin que notre Conseillère Départementale annonce par courtoisie sa visite auprès de nos établissements.

Paroles à la salle

Aucun commentaire effectué par la salle.

Séance levée à 21h10.